



**NATIONS
UNIES**



Convention-cadre sur les changements climatiques

Distr.
GÉNÉRALE

FCCC/AWGLCA/2008/1
28 février 2008

FRANÇAIS
Original: ANGLAIS

**GROUPE DE TRAVAIL SPÉCIAL DE L'ACTION
CONCERTÉE À LONG TERME AU TITRE
DE LA CONVENTION**

Première session

Bangkok, 31 mars-4 avril 2008

Point 2 a) de l'ordre du jour provisoire

Questions d'organisation

Adoption de l'ordre du jour

Ordre du jour provisoire annoté

Note du Secrétaire exécutif^{*}

I. Ordre du jour provisoire

1. Ouverture de la session.
2. Questions d'organisation:
 - a) Adoption de l'ordre du jour;
 - b) Organisation des travaux de la session;
 - c) Élection des membres autres que le Président et le Vice-Président.
3. Élaboration d'un programme de travail.
4. Questions diverses.
5. Rapport de la session.

^{*} Le présent document a été soumis tardivement du fait que la décision de tenir la session n'ait été prise qu'à la treizième session de la Conférence des Parties.

II. Contexte

1. À sa treizième session, la Conférence des Parties, par sa décision 1/CP.13, a lancé un vaste processus global pour permettre l'application intégrale, effective et continue de la Convention par une action concertée à long terme, dès à présent, d'ici à 2012 et au-delà, en vue de parvenir d'un commun accord à un résultat et d'adopter une décision à sa quinzième session. Elle a décidé que le processus se déroulerait dans le cadre d'un organe subsidiaire relevant de la Convention, le Groupe de travail spécial de l'action concertée à long terme au titre de la Convention, qui achèverait ses travaux en 2009 et en présenterait les résultats à la Conférence pour adoption à sa quinzième session. Elle est convenue que la première session du Groupe de travail spécial se tiendrait aussi tôt que possible et au plus tard en avril 2008.
2. Conformément à la décision 1/CP.13, le Groupe devrait tenir sa première session au Centre de conférences des Nations Unies de la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique à Bangkok (Thaïlande), du 31 mars au 4 avril 2008, parallèlement à la première partie de la cinquième session du Groupe de travail spécial des nouveaux engagements des Parties visées à l'annexe I au titre du Protocole de Kyoto.

III. Annotations

1. Ouverture de la session

3. La première session du Groupe de travail spécial sera ouverte par le Président le lundi 31 mars 2008.

2. Questions d'organisation

- a) Adoption de l'ordre du jour

4. L'ordre du jour provisoire de la session sera présenté pour adoption. Les Parties sont invitées à faire des déclarations après l'adoption de l'ordre du jour.

FCCC/AWGLCA/2008/1

<i>Ordre du jour provisoire annoté. Note du Secrétaire exécutif</i>

- b) Organisation des travaux de la session

5. *Rappel:* Les Parties sont invitées à consulter le site Web de la Convention¹, qui donne un aperçu de l'organisation de la session, et à consulter le programme quotidien, publié pendant la session, qui donne des renseignements détaillés et actualisés sur le calendrier des travaux du Groupe de travail.

6. Le Président du Groupe de travail a établi une note relative au déroulement de la première session, que les représentants sont invités à consulter en prévision de la session.

7. Les représentants des Parties et des organisations internationales sont priés de limiter autant que possible la durée de leurs déclarations orales et d'en communiquer à l'avance le texte écrit aux fonctionnaires des conférences afin de faciliter le travail des interprètes. Ceux qui souhaiteraient mettre à disposition le texte écrit d'une déclaration devraient en apporter des exemplaires à distribuer.

¹ http://unfccc.int/meetings/intersessional/awg-lca_1_and_awg-kp_5/items/4288.php.

8. À sa vingt-quatrième session², l'Organe subsidiaire de mise en œuvre (SBI) a recommandé que les séances se terminent en principe à 18 heures, quitte à être prolongées exceptionnellement jusqu'à 21 heures, mais pas au-delà. La présente session sera organisée en conséquence.

9. *Mesures à prendre*: Le Groupe de travail spécial est invité à arrêter les modalités d'organisation de la session.

<i>FCCC/AWGLCA/2008/1</i>	<i>Ordre du jour provisoire et annotations. Note du Secrétaire exécutif</i>
<i>FCCC/AWGLCA/2008/2</i>	<i>Note relative au déroulement de la première session. Note du Président</i>

c) Élection des membres du Bureau autres que le Président et le Vice-Président

10. *Rappel*: À la séance plénière de clôture de la treizième session, la Conférence des Parties a élu M. Luiz Figueiredo Machado (Brésil) Président et M. Michael Zammit Cutajar (Malte) Vice-Président du Groupe de travail pour 2008. Conformément au paragraphe 6 de l'article 27 du projet de règlement intérieur en vigueur, chaque organe subsidiaire élit son rapporteur. La candidature de M^{me} Lilian Portillo (Paraguay) au poste de rapporteur a été reçue après la session.

11. *Mesures à prendre*: Le Groupe de travail spécial est invité à élire son rapporteur.

3. Élaboration d'un programme de travail

12. *Rappel*: Comme il est indiqué ci-dessus, la Conférence des Parties, par sa décision 1/CP.13, a créé le Groupe de travail spécial et l'a chargé de mener un vaste processus pour permettre l'application intégrale, effective et continue de la Convention par une action concertée à long terme, dès à présent, d'ici à 2012 et au-delà, en vue de parvenir d'un commun accord à un résultat et d'adopter une décision à sa quinzième session.

13. En outre, la Conférence des Parties a donné pour instruction au Groupe de travail spécial d'établir son programme de travail à sa première session de façon cohérente et intégrée, et a invité les Parties à communiquer au secrétariat, pour le 22 février 2008, leurs vues au sujet du programme de travail en tenant compte des éléments devant être examinés par le Groupe de travail spécial, dont il est question au paragraphe 1 de la décision 1/CP.13.

14. Le paragraphe 1 de la décision précitée fait état de quatre domaines se prêtant à une action renforcée que le Groupe de travail spécial devrait prendre en considération au cours des deux prochaines années – atténuation des changements climatiques, adaptation, technologies et ressources financières – l'action renforcée en matière de technologies et de ressources financières ayant pour objet d'appuyer et de faciliter les mesures d'atténuation et d'adaptation. La décision présente en outre une liste non exhaustive de questions à examiner dans le cadre de chacun de ces domaines.

15. La Conférence des Parties est convenue que le processus mettrait à profit les meilleures informations scientifiques disponibles, les enseignements tirés de l'application de la Convention et du Protocole de Kyoto, les processus engagés au titre de ces deux instruments, les apports des autres processus intergouvernementaux pertinents, ainsi que les observations des milieux économiques, des chercheurs et de la société civile.

16. La Conférence des Parties est également convenue que le Groupe de travail spécial se réunirait aussi souvent qu'il serait faisable et nécessaire pour mener à bien ses travaux, et que ses sessions pourraient être complétées, au besoin, par des ateliers et d'autres activités.

² FCCC/SBI/2006/11, par. 102.

17. *Mesures à prendre*: Le Groupe de travail spécial sera invité à établir son programme de travail de façon cohérente et intégrée en indiquant comment traiter les questions recensées dans la décision 1/CP.13, quels apports seraient nécessaires et comment le processus mettra à profit les travaux scientifiques, l'expérience tirée de la mise en œuvre et les observations des milieux économiques et de la société civile, en tenant compte des travaux en cours et prévus au titre de la Convention et du Protocole de Kyoto. Le Groupe de travail spécial sera également invité à prendre note des dates de sa deuxième session, qui se tiendra en principe à l'occasion de la vingt-huitième session des organes subsidiaires, du 2 au 13 juin 2008 à Bonn (Allemagne), et de sa troisième session, qui devrait avoir lieu en août ou septembre 2008.

FCCC/AWGLCA/2008/MISC.1

Observations relatives au programme de travail du Groupe de travail spécial de l'action concertée à long terme au titre de la Convention. Communications des Parties

FCCC/AWGLCA/2008/2

Note concernant le déroulement de la première session. Note du Président

4. Questions diverses

18. Toute autre question soulevée pendant la session sera examinée au titre de ce point.

5. Rapport de la session

19. *Rappel*: Un projet de rapport sera établi et soumis au Groupe de travail spécial pour adoption à la fin de la session.

20. *Mesures à prendre*: Le Groupe de travail spécial sera invité à adopter le projet de rapport et à autoriser le Rapporteur à le parachever après la session, sous la direction du Président et avec le concours du secrétariat.
